

<p><b>RETRE</b> VILLE DE SAINT-CLAUDE</p> <p>Compte rendu succinct du CONSEIL MUNICIPAL</p>	MEMBRES					Le Maire
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	
	33	27	06	06	00	
Date de la Séance JEUDI 20 AVRIL 2017 à 19 h 00						

**PRÉSENTS :** Jean-Louis MILLET, Maire, Françoise ROBERT, Régis MARTIN, Pascal BRULEY, Herminia ELINEAU, Jacques MUYARD, Hélène REVERT, Michel BONTEMPS, Michel DUFOUR, Noël INVERNIZZI, Catherine JOUBERT, Harry LAVANNE, Philippe LUTIC, Céline DESBARRES, René GRANDCLEMENT, Isabelle BILLARD, Pierre FAVRE, Jean-Claude GALLASSO, Sylvie VINCENT-GENOD, Jessica TARQUINIO, Chafia GRECARD, Claude VIDAL, Francis LAHAUT, Alain MOURET Guy COTTET-EMARD, Anne-Marie PERRIER-CORNET, Olivier BROCARD.

**EXCUSÉS :** Annie GHENO (pouvoir à Pierre FAVRE), Jean-Laurent VINCENT (pouvoir à Sylvie VINCENT-GENOD), Charly GREGIS (pouvoir à Claude VIDAL), Christiane DARMEY (pouvoir à Francis LAHAUT), Nadia LAHU (pouvoir à Olivier BROCARD), Christiane GONZALEZ (pouvoir à Anne-Marie PERRIER-CORNET), .

-----oo0oo-----

Mesdames Catherine JOUBERT et Hélène REVERT sont élues secrétaires de séance.

**Monsieur le Maire présente** les condoléances du Conseil aux familles des personnes récemment disparues : Monsieur José Manuel FERREIRA DA SILVA, Madame Denise JANVIER, Monsieur Pierre PANSARD, Madame Odette VICHOT, Madame Marie-Thérèse DUPRAT-CAPELLAZZI, Monsieur Richard DE HATTEN, Madame Solange MERMET-GRANDFILLE, Monsieur Bernard ACQUISTAPACE.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une réunion aux Rousses, à l'initiative du Maire de la Commune, pour la défense du Centre Hospitalier Louis Jaillon, mardi 25 avril à 20h30. Une manifestation est également programmée par le Comité de Soutien de l'Hôpital à Saint-Claude le samedi 13 mai, rassemblement à 14h30 devant la Sous-préfecture. Monsieur le Maire souhaite que cette manifestation soit de la plus grande ampleur possible.

-----oo0oo-----

**I – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017**

**Monsieur le Maire** invite les membres du Conseil municipal à émettre leurs remarques sur le procès-verbal de la séance du jeudi 23 mars 2017.

**Monsieur Francis LAHAUT** fait part de son souhait de voir intégrer dans le procès-verbal (page 11) la totalité de ses propos relatifs à l'évolution des taux des taxes locales : « Le taux de taxe foncière, quand Monsieur Louis JAILLON était encore Maire en 1983 s'élevait à 28,03 %, en 1989 quand Monsieur Jean-Louis MILLET devient adjoint chargé des finances ce taux était à 28,39 %, il bondit à 34,96 % en 1992 soit une augmentation du taux de taxe foncière de 23,14 % pendant ce mandat d'adjoint chargé des finances. Avec l'augmentation forfaitaire annuelle des bases, le produit fiscal prélevé dans la poche du contribuable augmente quant à lui de 36,72 % pour cette même période. Les augmentations sont similaires pour la taxe d'habitation. Son taux augmente de 21,49 % entre 1989 et 1992 et le produit fiscal augmente quant à lui de 35,36 %. Ces chiffres proviennent des avis d'imposition et sont incontestables ».

**Le Conseil municipal adopte ensuite à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.**

-----oo0oo-----

**II – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**

Monsieur le Maire accueille Monsieur Raphaël PERRIN, Président de la Communauté de Communes, pour la présentation du rapport d'activité 2016 de Haut-Jura Saint-Claude.

**Monsieur Raphaël PERRIN** remercie Monsieur le Maire et développe ensuite, par domaine de compétence, les principaux éléments de l'activité de Haut-Jura Saint-Claude :

- Développement économique : lancement de la zone Chambouille 2 à Molinges, acquisition de l'ancien site industriel Chacom à Saint-Claude en vue de sa démolition, reconversion du site des Emboinchats à Saint-Lupicin, lancement de la plateforme e-commerce.
- Patrimoine : installation de la clinique de l'œil au pôle de services du Tomachon, lancement du chantier de réfection de la toiture de l'église de La Rixouse.
- Vie des populations et services : projet de maison de santé à Saint-Claude pour lequel le Conseil communautaire a choisi l'ancienne friche Ford rue Carnot comme lieu d'implantation.
- Habitat : création d'un service d'instruction du droit des sols, lotissements en Poset à Chassal, Le Monceau à Villard-Saint-Sauveur, Fontaine Benoît à Molinges et les Orchidées à Avignon-les-Saint-Claude.
- Communication : revisite du logo, communication dans la presse locale, et refonte du site internet en cours.

▪ *Environnement* : la Communauté de Communes est inscrite dans les Territoires à énergie positive (TEPOS) et Territoires pour la croissance verte (TEPCV). Concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) une centaine de contrôles ont été effectués.

▪ *Tourisme* : l'Office de tourisme à Saint-Claude et ses annexes ont reçu plus de 36 500 visiteurs. Le secteur reste marqué par une double saisonnalité avec deux pics de fréquentation durant l'été sur Saint-Claude et durant la période hivernale sur les bureaux d'information de Lajoux et de La Pesse.

▪ *Sports* : 18 324 entrées ont été enregistrées au centre nautique. L'opération de rénovation du Gymnase du plateau du Lizon est terminée. Le domaine nordique a rapporté 159 501 € (ski fond), et plus de 13 700 € avec les activités raquettes et chiens de traîneaux. La signalétique a été entièrement renouvelée.

▪ *Culture* : l'année 2016 a été tronquée pour la médiathèque, fermée à partir d'août avant d'ouvrir fin janvier dans ses nouveaux locaux. Le Conservatoire de musique voit son nombre d'élèves augmenter avec 362 inscrits à la rentrée. L'Atelier des Savoir-Faire a accueilli plus de 9 000 visiteurs et le Musée de l'Abbaye 9 784 entrées dont 35,5 % d'entrées payantes.

▪ *Données financières* : comme toutes les collectivités, la Communauté de Communes est contrainte de baisser ses dépenses de fonctionnement, les dotations ayant diminué de 912 000 € depuis 2013. Le résultat net du budget général s'élève à 884 159,27 €.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Raphaël PERRIN pour sa présentation complète et synthétique du rapport d'activité de la Communauté de Communes.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité de l'année 2016 de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.**

-----oo0oo-----

### III – AFFAIRES FINANCIÈRES

#### **a) Occupation du domaine public – actualisation tarifaire et introduction de nouveaux tarifs**

Vu les délibérations des 13 novembre 2012 et 26 juin 2014 relatives aux droits de place et redevances d'occupation du domaine public communal, et considérant qu'il est nécessaire d'une part, d'actualiser les montants des droits de place et de redevances d'occupation du domaine public, et d'autre part de créer de nouveaux tarifs, et considérant que les occupations non listées dans le présent tableau qui constituent des occupations temporaires du domaine public accordées à titre précaire et révoquant à des fins commerciales donnent lieu à la perception de redevance calculée par analogie avec les tarifs prévus par la présente délibération.

	LIBELLÉS	TARIFS ACTUELS En €	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2017 En €
<b>I</b>	<b>FOIRES</b>		
1	Marchands forains, autres que marchands de comestibles Place du 9 avril 1944 et ses abords, avenue de Belfort, Pl.Voltaire. Le mètre linéaire par jour	1,50	2,00
2	Véhicules des marchands forains autres que marchands de comestibles en stationnement Par véhicule et par jour	7,00	8,00
3	Minimum de perception pour les foires par jour	3,00	5,00
<b>II</b>	<b>MARCHES ALIMENTAIRES DES JEUDIS ET SAMEDIS</b>		
1	Marchands de comestibles s'installant au marché couvert et ses abords Place du 9 Avril 1944 ainsi qu'aux autres lieux autorisés dans les quartiers Le mètre linéaire par jour	1,50	2,00
2	Marchands de comestibles ou de fleurs installant la marchandise <u>par terre</u> Le mètre linéaire par jour	1,50	1,50
3	Minimum de perception pour les marchés d'approvisionnement des jeudis et samedis Par jour	3,00	4,00
<b>III</b>	<b>MARCHES SPECIFIQUES – MANIFESTATIONS A CARACTERE SOCIAL</b>		
1	Marchés thématiques (Noël, sapins, fleurs...) Le mètre linéaire par jour	-	1,50
2	Minimum de perception pour les marchés spécifiques Par jour	3,00	3,00
3	Marchés artisanaux (artistes, artisans, associations...) Ventes au déballage, vide-grenier, brocante... en plein air ou non Forfait par jour par marché ou animation	-	30,00
4	Places de stationnement pour manifestations à caractère social (bourses aux vêtements, aux jouets, ventes au profit de la recherche médicale ...)	Exonération	Exonération
<b>IV</b>	<b>ATTRACTIONS, SPECTACLES ITINERANTS ETABLISSEMENT FETES FORAINES</b>		
1	Etablissement de plus de 5 m de profondeur, par m <sup>2</sup> et par jour	0,30	0,50
2	Etablissement de moins de 5 m de profondeur par mètre linéaire et par jour	1,50	2,00
3	Voitures, camions, remorques, stationnés dans le périmètre de la fête, l'unité/jour	1,50	1,50

4	Voitures, camions, remorques stationnés dans le périmètre de la fête l'unité par jour	1,50	2,00
5	Voitures, camions, remorques, caravanes (avec eau et Électricité) stationnement hors du périmètre de la fête. l'unité par jour	5,00	5,00
<b>V</b>	<b>CIRQUES</b>		
	Petit cirque (moins de 200 m <sup>2</sup> ) par jour	0,30 le m <sup>2</sup> (quelle que soit la taille du cirque)	0,50 le m <sup>2</sup>
	Cirque moyen (de 200 m <sup>2</sup> à 600 m <sup>2</sup> ) par jour		
	Grand cirque (plus de 600 m <sup>2</sup> ) par jour		
<b>VI</b>	<b>ETALAGES DANS LES RUES ET TERRASSES DE CAFES</b>		
1	Abonnement obligatoire d'un an Secteurs de la cathédrale à la place Voltaire, et rue de la Poyat jusqu'à la place des Carnes, Le mètre carré par an	22,00	30,00
2	Abonnement obligatoire d'un Autres quartiers Le mètre carré par an	11,00	15,00
<b>VII</b>	<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE A TRAVAUX</b>		
1	Droit fixe d'autorisation (7j/7) Installation de grue mobile, d'échafaudage, de benne... sans ancrage au sol : Avec réduction ou fermeture de la chaussée - et/ou neutralisation de trottoir -et/ou sur des emplacements de stationnement gratuits ou payants	9,00	9,00
2	1 <sup>e</sup> catégorie le m <sup>2</sup> par jour Rue du Pré, rue du Marché, Boulevard de la République, avenue de Belfort, rue de la Poyat, rue Antide Janvier, rue Mercière, place de la Halle et de l'Abbaye, rue de la Sous-Préfecture, rue Gambetta, place Denfert-Rochereau, place Voltaire.	0,80	0,80
3	2 <sup>e</sup> catégorie le m <sup>2</sup> par jour Rue du Collège, rue Voltaire, rue et place Christin, rue Lacuzon, rue Lamartine, rue Victor Hugo, montée Saint-Romain, rue du Lieutenant Froidurot, montée de la Cueille, rue Auguste Lançon, rue Rosset	0,70	0,70
4	3 <sup>e</sup> catégorie le m <sup>2</sup> par jour Le reste du territoire communal non compris dans les catégories ci-dessus	0,50	0,50
5	Travaux sur édifices communaux	Exonération	Exonération
6	Travaux sur autres édifices publics ou édifices concourant à la satisfaction d'un intérêt général	Réduction des droits de place de 75 %	Réduction des droits de place de 75 %
7	Travaux sur les réseaux communaux d'éclairage public, de l'eau potable, de l'assainissement, des eaux pluviales	Exonération	Exonération
8	Travaux pour le compte de la Commune : rénovation de chaussées, trottoirs, places et parkings publics	Exonération	Exonération
9	Travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz	-	(1)
<b>VIII</b>	<b>OCCUPATION DU SOUS-SOL</b>		
	Citernes, le m <sup>3</sup> de capacité par an	1,00	5,00
<b>IX</b>	<b>DEMENAGEMENT - TRAVAUX EXCEPTIONNELS – CEREMONIES</b>		
1	Sur zone payante : par place et par jour (5,5 j/7) - zone courte durée - zone moyenne durée - zone longue durée		10,00 8,00 5,00
2	Sur zone non payante : par place et par jour (5,5j/7)	4,00	5,00
3	Pour cérémonies privées (mariage, obsèques) 5 places devant la cathédrale	Exonération	Exonération
<b>X</b>	<b>JARDINS FAMILIAUX</b>		
	Pour l'année culturelle	15,00	25,00
<b>XI</b>	<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTREPRISES COMMERCIALES</b>		
1	En zone de stationnement non payant	45/place/mois	50/place/mois
2	Stationnement en centre-ville (zone payante)	250/mois	250/mois
3	Zone industrielle Plan d'Acier et zone Artisanale Occupation très limitée : inférieure à 15 jours par an	-	200/an
4	Zone industrielle Plan d'Acier et zone artisanale Occupation limitée : comprise entre 16 jours et 50 jours par an	500/an	500/an

<b>XIII</b>	<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EMPLACEMENTS DEDIES</b>		
	Médecins	-	100/place/mois
	Autres professionnels du secteur médical et paramédical	-	100/place/mois
	Taxis	-	100/place/mois

**Monsieur Francis LAHAUT** désapprouve les augmentations substantielles de 33 % des montants des redevances pour les commerçants des marchés et de 36 % pour les terrasses. Il comprend qu'au regard des finances contraintes des collectivités il faille trouver de nouvelles recettes, mais constate qu'une fois encore l'usager devra combler la différence. Ces hausses lui apparaissent trop importantes sur un seul exercice compte tenu des difficultés rencontrées par le commerce local et le commerce forain. Il rappelle qu'à Saint-Claude le revenu médian est inférieur à celui de villes de même strate.

**Monsieur le Maire** précise que ces tarifs sont restés très bas et qu'il s'agit de les actualiser. Pour relativiser l'effet pourcentage, il prend l'exemple, pour un marchand forain sur un banc de 6 mètres : l'augmentation représentera seulement 3 € par marché.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité moins huit oppositions, adopte le tableau récapitulatif ci-dessus, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

**b) Actualisation des tarifs du camping du Martinet**

Par contrat du 19 décembre 2011, la Commune a confié à la SARL UNELLI, délégataire, une mission de gestion à ses frais et risques du camping municipal du Martinet. La rémunération du délégataire est composée des recettes versées par les usagers et des recettes liées à l'exploitation du camping (bar, restaurant, épicerie). Le contrat d'affermage stipule que le Conseil municipal est chargé de délibérer sur les tarifs proposés par la Société UNELLI.

Considérant la mise à disposition par la Commune de deux nouvelles habitations légères de loisirs, il est proposé pour ces nouvelles prestations le tarif grisé dans le tableau ci-dessous :

LOCATIONS Tarifs par nuit	01/04-30/06 & 02/09-30/09	01/07-07/07	08/07-28/07	29/07-18/08	19/08-01/09
	<b>2 nuits minimum Jour d'arrivée libre</b>		<b>Location à la semaine (7 nuits) et 10/11 nuits Jours d'arrivée/départ : samedi et mercredi</b>		
	7 nuits = 5 + 2 gratuites	7 nuits = 6 + 1 gratuite			
Cabane en bois 6 m <sup>2</sup> 2 personnes+ terrasse (sans sanitaire)	40 €	40 €	45 €	45 €	42 €
Tipi (2/4 personnes) 30 m <sup>2</sup> (sans sanitaire)	45 €	45 €	50 €	52 €	50 €
Freeflower (2 chambres) 40 m <sup>2</sup> 2/5 personne (sans sanitaire)	50 €	50 €	60 €	64 €	60 €
<b>Chalet (1 chambre) 22,5 m<sup>2</sup></b>	<b>57 €</b>	<b>57 €</b>	<b>68 €</b>	<b>72 €</b>	<b>68 €</b>
Chalet (2 chambres) 35 m <sup>2</sup> 2/4 personnes	68 €	68 €	79 €	84 €	79 €
Roulotte (1 chambre) 15 m <sup>2</sup> 2/3 personnes + terrasse	75 €	75 €	90 €	96 €	90 €
Chalet (2 chambres) 35 m <sup>2</sup> 4/6 personnes	87 €	87 €	94 €	99 €	94 €

EXTRA : Taxe de séjour de 0,40 €/pers/jour.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

**c) Convention de partenariat et d'objectifs avec le FCSC**

Considérant que L'association FCSC met en œuvre des actions qui s'inscrivent dans les politiques locales en faveur de la jeunesse et du sport, la Collectivité décide d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'association, et notamment une subvention de fonctionnement et une aide exceptionnelle pour la participation aux frais de déplacement ; la mise à disposition gratuite des installations sportives et de deux éducateurs sportifs pour encadrer les jeunes de l'École de rugby.

A la remarque de **Monsieur Olivier BROCARD** qui relève des incohérences de montants entre le projet de délibération et le projet de convention, **Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit bien de la somme de 77 000 €.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte la convention avec le FCSC pour l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

**d) Convention de partenariat et d'objectifs avec La fraternelle**

Considérant que l'association La Fraternelle met en œuvre des actions qui s'inscrivent dans les politiques locales en faveur de tous les publics, il est proposé une convention de partenariat avec la Commune. La Convention définit les modalités de partenariat et le montant de la subvention inscrite au budget 2017 soit 46 500 €.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte la convention avec La fraternelle pour l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

**e) Convention de partenariat avec l'association Tir sportif du Haut-Jura**

Considérant que la formation préalable de chaque agent au port d'armes s'effectue sous la conduite d'un moniteur en maniement des armes agréé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, sur une période de 10 jours comportant une partie théorique et une partie pratique, cette dernière nécessitant l'utilisation d'un stand de tir,

Considérant que les agents ayant réussi cette formation sont obligés de suivre une formation d'entraînement au maniement des armes. La formation comprend au moins deux séances par an, au cours desquelles chaque policier municipal devra tirer au moins 50 cartouches (annuelles) sous l'encadrement d'un moniteur de tir diplômé, Afin que ces différentes formations obligatoires puissent être dispensées aux agents communaux, il convient que la Commune conventionne avec un centre de tir possédant des installations homologuées, ce qui est le cas de l'association Tir sportif du Haut-Jura à Morez. La participation financière de la Commune s'élèvera à la somme de 100 euros par jour d'utilisation pour frais de mise à disposition. Les crédits sont inscrits au budget 2017.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Tir Sportif du Haut-Jura.**

**f) Mise en place d'un terminal de paiement électronique pour la location des salles communales**

La Direction Générale des Finances Publiques propose un moyen de paiement par carte bancaire. La mise en place de cet outil au sein du Service Événementiel devrait permettre aux usagers de payer la location de salles communales. Ces produits sont encaissés par la régie de recettes « Location de salles ». La Commune prend en charge les coûts de mise à jour du logiciel d'encaissement (matériel déjà existant dans le service), l'installation et la maintenance du terminal, la publicité nécessaire à l'information de l'utilisateur, l'achat des consommables et les frais de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et qui rémunèrent l'ensemble du dispositif interbancaire (0,05 € + 0,25 % du montant pour chaque transaction pour les sommes supérieures ou égales à 15,00 € et 0,03 € + 0,20 % de la transaction pour les sommes inférieures à 15,00 €). Les crédits sont inscrits au budget 2017.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la mise en place d'un système de paiement Électronique pour la régie de recettes « Location de salles communales ».**

**g) Mise en place d'un terminal de paiement électronique pour l'exposition « Le Monde des Automates »**

La Direction Générale des Finances Publiques propose un moyen de paiement par carte bancaire. La mise en place de cet outil au sein du Service Événementiel devrait permettre aux usagers de payer l'entrée au « Monde des Automates » ainsi que les produits mis en vente. Ces produits sont encaissés par la régie de recettes « Monde des Automates ». La Commune prendra en charge les coûts d'achat du matériel et du logiciel d'encaissement, l'installation et la maintenance du terminal, la publicité nécessaire à l'information de l'utilisateur, l'achat des consommables et les frais de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et qui rémunèrent l'ensemble du dispositif interbancaire (0,05 € + 0,25 % du montant pour chaque transaction pour les sommes supérieures ou égales à 15,00 € et 0,03 € + 0,20 % de la transaction pour les sommes inférieures à 15,00 €). Les crédits sont inscrits au budget 2017.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité moins huit abstentions, se prononce en faveur de l'acquisition et la mise en place d'un Terminal de Paiement Électronique pour le paiement des prestations liées à la régie de recettes « Monde des Automates ».**

**h) Fixation des tarifs d'entrée de l'exposition « Monde des Automates »**

Une nouvelle animation touristique va prochainement enrichir et diversifier l'offre sur le territoire communal. Une exposition permanente va être ouverte au public dès le mois de juin, dans les locaux de l'ancienne médiathèque, place Jacques Faizant, « Le Monde des Automates ». Plus de quatre-vingt automates, présentés en scènes, et figurant pour partie des scènes des Fables de Jean de la Fontaine vont animer les lieux et faire la joie des petits et des grands. L'exposition sera évolutive pour représenter progressivement des scènes de la vie jurassienne y compris le développement de l'automatisme de l'industrie locale. Les automates et leurs décors font l'objet d'une location pour une somme annuelle de 25 000 euros TTC, maintenance comprise.

	<i>Adulte</i>	<i>Enfant (6 à 16 ans)</i>
Plein tarif	6,00	3,50
Tarif réduit	5,00	2,00
Tarif partenariat Expo Pipes et Diamants	4,50	2,00

Le tarif réduit est destiné aux scolaires, étudiants, personnes de plus de 65 ans, handicapés, demandeurs d'emploi, groupes de plus de 10 personnes. Gratuités pour : l'accompagnateur et le conducteur pour les groupes de plus de 25 personnes ; à partir du 3<sup>ème</sup> enfant par famille ; pour les enfants de moins de 6 ans.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité moins huit abstentions valide la proposition tarifaire ci-dessus, applicable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017.**

-----oo0oo-----

**IV – DSP – RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CAMPING DU MARTINET**

Par délibération du 17 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le choix de la SARL UNELLI en qualité de société délégataire du service public pour l'exploitation et la gestion du camping du Martinet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 9 ans. En application du contrat d'affermage liant la société UNELLI à la Ville, le rapport annuel d'activité est présenté au Conseil municipal.

**Monsieur le Maire** passe la parole à **Monsieur Jacques MUYARD** qui rappelle qu'en raison de la météo capricieuse le début de saison a été difficile ; toutefois le mois d'août a généré plus de 8 500 nuitées. La fréquentation du camping connaît une progression continue. Les étrangers représentent plus de la moitié de la clientèle. Deux nouveaux chalets seront proposés dès cet été et deux autres enrichiront l'offre l'année prochaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2016 du service public du camping du Martinet établi par la société UNELLI.

-----oo0oo-----

## V – CONTRAT DE VILLE 2015/2020 – VALIDATION DES PROJETS 2017

Le comité de pilotage du Contrat de Ville s'est réuni le 3 mars 2017 pour examiner les actions présentées dans le cadre de l'appel à projet 2017. L'enveloppe globale de l'État pour la Politique de la Ville (PDV) est de 95 760 €. La Commune bénéficiera d'un concours de l'État de 50 100 € pour la Politique de la Ville, pour une dépense globale de 255 064 €. Cette aide est répartie sur les douze projets listés ci-dessous ainsi que sur la maîtrise d'œuvre urbaine sociale (MOUS) qui concerne la prestation d'ingénierie du service Politique de la Ville. Neufs partenaires associatifs bénéficient d'une aide de l'État de 38 800 €, complétée d'une aide de la ville de 13 380 €.

Service communal	Intitulé du projet 2017	Coût Action	PDV État
Enfance Jeunesse	Programme Réussite Educative	48 480,00 €	15000,00
Évènementiel	Pass'Sport Forme	14 700,00 €	1000,00
Évènementiel	Ecole municipale des sports	13 450,00 €	800,00
Espace Mosaïque	Accès aux sports	9 956,00 €	3000,00
Espace Mosaïque	Soutien aux démarches administratives et accès aux droits	34 848,00 €	8000,00
Espace Mosaïque	Ateliers des savoirs sociolinguistiques	17 530,00 €	6000,00
Espace Mosaïque	Animation pour tous	22 686,00 €	3000,00
CCAS	Points Info Santé	15 934,00 €	2800,00
Enfance Jeunesse	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) Ateliers Diamants	30 880,00 €	4000,00
Politique de la ville	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale	35 000,00 €	3500,00
Politique de la ville	Appui à la parentalité, ateliers d'expression pour les enfants et rencontres débats avec les familles	2 200,00 €	900,00
CCAS	Santé Mentale, Formation des acteurs locaux à la psychiatrie	9 400,00 €	2100,00
<b>TOTAL</b>		<b>255 064,00 €</b>	<b>50 100,00 €</b>

Association	Intitulé du projet 2017	Coût Action	PDV État	PDV Ville
SAUTE FRONTIERE	Chant en langues 2017	11 800,00 €	3500,00 €	1 000,00 €
HANDBALL	Promouvoir l'accès du sport aux publics des quartiers prioritaires - périscolaire	5 200,00 €	2000,00 €	1 000,00 €
LA FRATERNELLE	Ateliers vidéo 2017	8 700,00 €	3500,00 €	1 200,00 €
LA FRATERNELLE	Fresques murales aux Avignonnets	8 690,00 €	3500,00 €	1 000,00 €
RACING CLUB FOOT	Tournoi à Barcelone	15 470,00 €	6000,00 €	1 300,00 €
ASMH	Action de remobilisation socioprofessionnelle	31 850,00 €	6800,00 €	1 000,00 €
CITE HAUT JURA	Initiative économique à vocation d'insertion sociale et professionnelle / prestations de restauration pour la Fraternelle	50 730,00 €	4000,00 €	1 400,00 €
JARDINS PARTAGES	Jardins partagés 2017	29 225,00 €	5000,00 €	2 500,00 €
CPIE	L'Eco-appart, lieu de sensibilisation et de lien social au cœur du quartier	19 400,00 €	2500,00 €	1 480,00 €
CPIE	Vélo je re'cycle	5 000,00 €	2000,00 €	0,00 €*
CIDFF	Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes	9 201,00 €	0,00 €**	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>195 266,00 €</b>	<b>38 800,00 €</b>	<b>13 380,00 €</b>

\* Action financée par la Ville en prestation de service

\*\* Action financée dans le cadre du FIPD 2017

Une somme de 6 860 € au titre de l'enveloppe État reste à répartir sur une action santé proposée par l'Agence Régionale de Santé et sur une action emploi, accompagnée par la DIRECCTE et le délégué du Préfet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la mise en œuvre des actions par tous actes rendus nécessaires, sur la base de la liste des actions présentées, et au versement des subventions aux structures concernées.

-----oo0oo-----

## **VI – MARCHÉS PUBLICS**

### **a) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande portant sur des opérations en eau potable, eaux pluviales, assainissement et eaux usées**

Il a été procédé à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert. Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire pour une durée de trois ans et fait l'objet d'un lot unique. La date de départ interviendra à compter du mardi 9 mai 2017. Les missions de maîtrise d'œuvre pourront ainsi porter sur tous travaux, hors travaux d'entretien courant, et notamment sur les extensions de réseaux d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées ; les renouvellements en raison de la vétusté des canalisations ou ouvrages d'eau potable, d'eaux pluviales ou d'assainissement des eaux usées ; les modifications ou déplacements rendus nécessaires par des travaux d'aménagement de voirie ou d'urbanisation ; les renforcements de canalisations d'adduction de transport ou distribution d'eau potable ou de collecte et transfert des eaux pluviales ou des eaux usées. Dans sa séance du 11 avril 2017, la commission d'appel d'offres a examiné ces propositions et a décidé de retenir le prestataire qui a proposé une offre répondant aux critères de choix pondérés entre valeur technique et coût global de la prestation.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet d'études ANDRÉ du Groupe MERLIN, sis à 12, rue Jean Mermoz à Pontarlier et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.**

### **b) Avenant au marché de travaux de turbinage du débit réservé au barrage d'Étables portant sur l'entonnement de la conduite forcée**

Le marché de travaux pour le turbinage du débit réservé au barrage d'Étables a été attribué par le Conseil municipal, pour un montant de 2 269 950,40 € TTC au groupement BOUYGUES TP et EDOM SAS en septembre 2014. Le 11 juin 2015, l'Assemblée a approuvé un premier avenant s'élevant à 273 451,93 € TTC portant sur des travaux supplémentaires et des travaux supprimés nécessaires au cours du chantier. Le 13 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé un second avenant portant sur des travaux supplémentaires et un accord transactionnel intervenu entre le maître d'ouvrage et le groupement. Le montant de cet avenant s'élevait à 1 296 597,67 € TTC.

Ce troisième avenant porte sur des études pour le non glissement de la conduite dans la partie bétonnée, la reprise des plans de fabrication, des études pour vérifier la tenue de la conduite lors du bétonnage, des études de l'interface conduite forcée et béton au niveau de l'entonnement, la fabrication de cerces et soudage sur la conduite, la fabrication d'un batardeau en atelier pour éliminer les fuites à l'intérieur de la conduite forcée, l'achat de fournitures, de surplus de main d'œuvre pour la mise hors d'eau de la galerie, des difficultés et surplus de main d'œuvre pour la mise en place de la bride d'attachement de l'entonnement, de difficulté de mise en œuvre des soudures sur lattes liée aux venues d'eau et réalisation de contrôle de soudure par magnétoscopie à la place du ressuage. Le montant de l'avenant s'élève à 34 308,00 € TTC, portant le montant du marché à 3 874 308 € TTC.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant au marché de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

-----oo0oo-----

## **VII – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Réuni en séance le 24 avril 2014, le Conseil municipal, se référant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a délégué au Maire certaines missions pour la durée de son mandat. Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

- Renouvellement du bail de location de locaux à usage de bureaux à Inspection départementale de l'Education Nationale, 12 rue Rosset. Durée 3 ans. Loyer annuel 4 300 euros.
- Signature d'une convention pour la Maison de la Petite Enfance avec la Médiathèque : précision des modalités pratiques dans le cadre des abonnements collectifs. (Gratuité accordée à toutes les structures en lien avec l'enfance : crèche, accueils de loisirs, club de Prévention). Durée 1 an.

-----oo0oo-----

Monsieur le Maire communique au Conseil les dates des prochaines réunions : jeudi 1<sup>er</sup> juin et jeudi 6 juillet à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

-----oo0oo-----

Le Maire : Jean-Louis MILLET

